



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

I.252.6

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

**RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION
DES SERVICES (RNIS)
POSSIBILITÉS DE SERVICE**

**SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'OFFRE
D'APPEL – RECHERCHE DE LIGNE (RDL)**

Recommandation UIT-T I.252.6

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation I.252.6 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.7 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation I.252.6

SERVICES COMPLÉMENTAIRES D'OFFRE D'APPEL – RECHERCHE DE LIGNE (RDL)

(Melbourne, 1988)

6 Recherche de ligne

6.1 Définition

La recherche de ligne est un service supplémentaire qui permet de distribuer à un groupe d'interfaces ou de terminaux les appels entrants destinés à un ou plusieurs numéros RNIS spécifiques.

Remarque - L'extension du service de recherche de ligne pour couvrir le cas de la recherche sur des numéros RNIS disponibles ou des adresses, et non des interfaces, est un développement possible de ce service.

6.2 Description

6.2.1 Description générale

Les interfaces choisies pour la recherche de ligne peuvent être contenues dans un noeud, ou peuvent englober plusieurs noeuds.

Il appartient à l'utilisateur de fournir des terminaux à ses interfaces pour assurer l'exploitation efficace du service. Le problème de la compatibilité des terminaux dans le service supplémentaire de recherche de ligne relève aussi de la responsabilité de l'utilisateur du service.

6.2.2 Terminologie spéciale

La terminologie spéciale suivante est utilisée pour décrire la méthode de sélection possible:

Recherche séquentielle	Une recherche séquentielle s'effectue sur les membres du groupe dans un ordre prédéterminé fixe
Distribution uniforme	Une distribution égale des appels est faite entre les membres inactifs du groupe

L'algorithme proprement dit pour chaque méthode de recherche est une option du fournisseur de réseau.

Remarque - Un canal donné peut être inclus dans les critères de sélection ci-dessus.

Le choix d'une interface dépend de la disponibilité de canaux d'information et non de l'état d'occupation de l'utilisateur déterminée par le réseau (OUDR). Dans le cadre de chaque service support ou téléservice applicable, il existe déjà une option spécifiant le nombre maximal de canaux d'information qui peuvent être utilisés sur l'interface pour chaque numéro RNIS, tous les numéros RNIS ou sous-ensembles de numéros RNIS.

6.2.3 Restrictions concernant l'applicabilité aux services de télécommunications

Ce service supplémentaire est considéré comme significatif lorsqu'il est appliqué aux services support de signaux de parole et audio à 3,1 kHz ou au téléservice de téléphonie. Mais il peut aussi être significatif quand il est appliqué à d'autres services.

6.3 Procédures

6.3.1 Fourniture/retrait

Le service de recherche de ligne est offert avec d'éventuelles options d'abonnement, comme service à l'abonné appelé et appliqué à un numéro RNIS. Pour chaque abonnement, on spécifie ce qui suit:

<i>Option d'abonnement</i>	<i>Valeurs</i>
Méthode de sélection	– séquentielle – uniforme
Membres	– liste de deux interfaces ou plus

6.3.2 *Procédures normales*

6.3.2.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Le service de recherche de ligne est activé à la fourniture et désactivé au retrait.

6.3.2.2 *Demande et fonctionnement*

Un appel entrant, destiné à un numéro RNIS pour lequel une recherche de ligne est en cours, sera attribué à une interface (terminal) spécifique disponible de façon prédéterminée. L'objectif de l'attribution peut être d'assurer une distribution uniforme ou une distribution séquentielle des appels.

Il existe deux méthodes de sélection de l'interface: recherche séquentielle et distribution uniforme. L'algorithme de sélection peut se référer notamment au statut des canaux.

Une fois qu'une interface a été choisie, les procédures normales d'établissement de l'appel s'appliquent et les procédures de recherche de ligne sont considérées comme complètes.

Les appels sortants d'un groupe de recherche de ligne ne sont pas affectés par ce service.

6.3.3 *Procédures exceptionnelles*

6.3.3.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Néant.

6.3.3.2 *Demande et fonctionnement*

Si aucune interface n'est disponible, le service de recherche de ligne n'obtient aucun résultat et une indication d'occupation est renvoyée à l'abonné demandeur.

Si aucun terminal compatible sur une interface sélectionnée ne répond, on ne prend pas d'autres mesures de recherche de ligne et l'appel est libéré selon les procédures normales.

Si une interface refuse l'appel présenté, celui-ci est libéré selon les procédures normales. La recherche ne va pas plus loin.

6.3.4 *Autres procédures possibles*

6.3.4.1 *Activation/désactivation/enregistrement*

Néant.

6.3.4.2 *Demande et fonctionnement*

Néant.

6.4 *Possibilités du réseau en matière de taxation*

La présente Recommandation n'envisage pas les principes de taxation. De futures Recommandations de la série D devraient contenir ces renseignements.

Il sera possible de taxer l'abonné avec précision pour le service.

6.5 *Conditions d'interfonctionnement*

Il convient d'envisager la possibilité de créer un groupe de recherche de ligne comprenant à la fois des interfaces RNIS et non RNIS pour un service particulier. Cette question doit faire l'objet d'un complément d'étude.

6.6 *Interaction avec d'autres services supplémentaires*

6.6.1 *Appel en instance*

Le service d'appel en instance ne devrait pas être fourni à une ligne d'un groupe de recherche.

6.6.2 *Transfert d'appel*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.3 *Présentation d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.4 *Restriction d'identification de la ligne connectée*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.5 *Présentation d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.6 *Restriction d'identification de la ligne appelante*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.7 *Groupe fermé d'utilisateurs*

Quand une ligne libre d'un groupe de recherche de ligne a été trouvée, toutes les éventuelles restrictions applicables au groupe fermé d'utilisateurs doivent être satisfaites avant que la connexion soit établie.

6.6.8 *Communication conférence*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.9 *Sélection directe d'un poste supplémentaire*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.10 *Services de transfert d'appel (c'est-à-dire réacheminement d'appel)*

6.6.10.1 *Réacheminement d'appel en cas de numéro occupé*

Si le résultat du service supplémentaire de recherche de ligne est négatif (voir le § 6.3.3.2 ci-dessus), on pourra demander le service de réacheminement d'appel en cas de numéro occupé.

6.6.10.2 *Réacheminement d'appel en cas de non-réponse*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.10.3 *Réacheminement d'appel sans condition*

Lorsqu'un usager a souscrit un abonnement aux services supplémentaires de recherche de ligne et de réacheminement d'appel sans condition pour le même numéro RNIS, le service supplémentaire de réacheminement d'appel a la priorité. On trouvera de plus amples renseignements dans la définition du service de réacheminement d'appel sans condition du § 4.

6.6.11 *Recherche de ligne*

Sans objet.

6.6.12 *Service comportant un troisième correspondant*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.13 *Signalisation d'utilisateur à usager*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.14 *Numéro d'abonné multiple*

Pour complément d'étude.

6.6.15 *Maintien d'appel*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.6.16 *Avis de taxation*

Aucune conséquence, c'est-à-dire que ni l'un ni l'autre des deux services supplémentaires n'affecte le fonctionnement de l'autre.

6.7 *Description dynamique*

La description dynamique de ce service se trouve dans la figure 6/I.252.

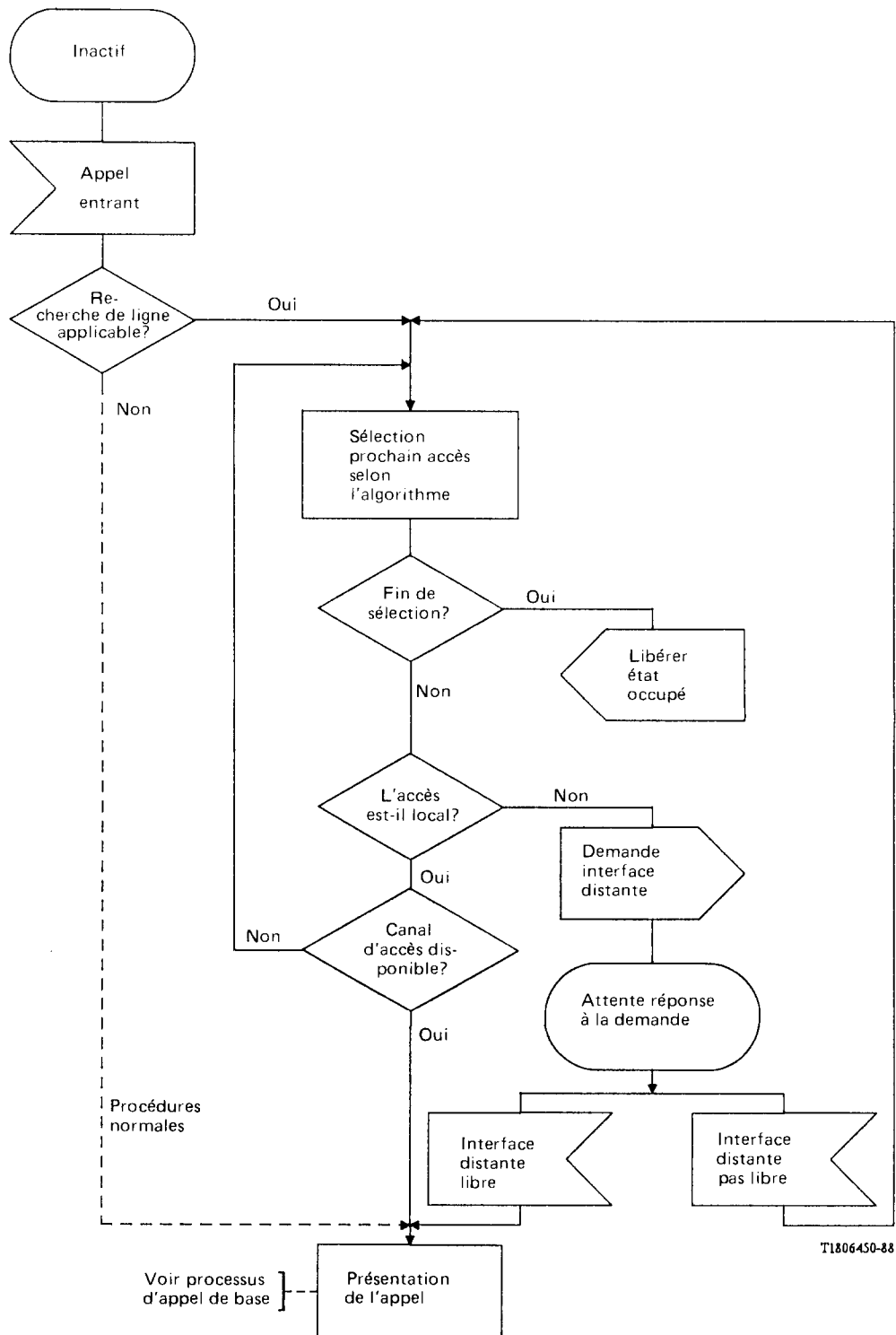


FIGURE 6/I.252
Diagramme LDS global de la recherche de ligne